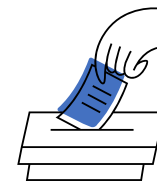


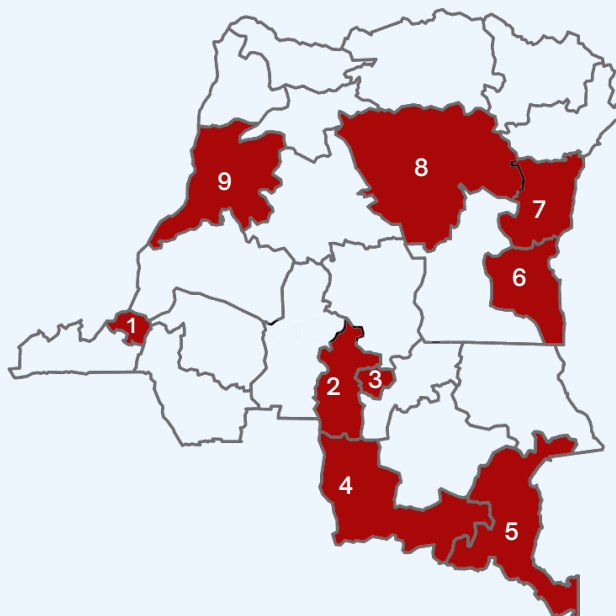
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 31
6 – 12 MARS 2023

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa • 2 Kasai-Central • 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba • 5 Haut-Katanga • 6 Sud-Kivu • 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo • 9 Equateur

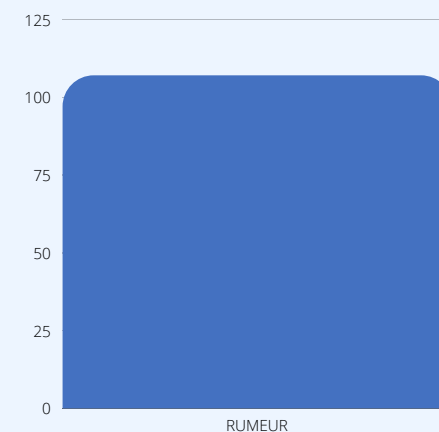


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



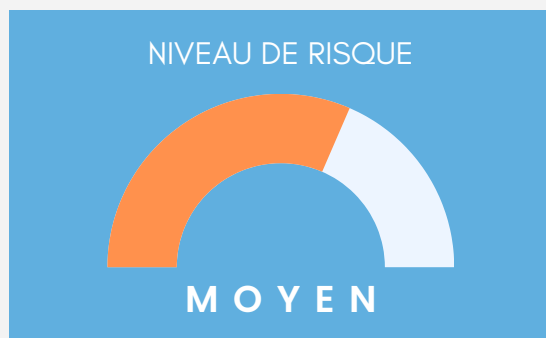
Tous les feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs.

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

“ Ce que le PPRD nous a laissé comme héritage aux élections passées de 2006-2011-2018, aujourd'hui le Secrétaire général du PPRD, Ramazani Shadary fait une fuite en avant en appelant à boycotter les élections. Monsieur, il faut s'assumer.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Cette affirmation a été relayée sur les différents réseaux sociaux, mais surtout dans les groupes WhatsApp qui regroupent des centaines d'utilisateurs. Et pourtant, elle désoriente la communauté sur l'authenticité des propos attribués au PPRD, parti de l'ancien président Joseph Kabila, sur le processus électoral.

Tout est parti de la publication du Front commun pour le Congo (FCC), la plateforme politique qui regroupe les partis politiques qui se sont alignés derrière le dauphin de Joseph Kabila lors des dernières élections. Ils ont rendu public le 6 mars dernier, une communication pour «exiger la suspension du processus d'enrôlement des électeurs en cours dans le pays» comme on peut le lire dans certains médias congolais, comme le montrait la revue de presse de Radio Okapi.

Par contre, le FCC n'a pas annoncé, dans sa déclaration, un boycott des élections. « Mais de toute évidence, le contexte sécuritaire actuel de notre pays ne permet pas à près de 14 millions d'électeurs de l'Est de s'enrôler en toute sécurité dans leurs milieux de vie », a déclaré le secrétaire exécutif du Parti politique pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), Emmanuel Shadari, qui a conduit la délégation du FCC.

Rumeur #2

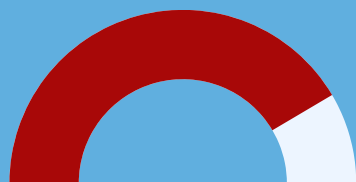
Récoltée au Kasai-Central

“ Les agents temporaires de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) travaillant à Tshibala au territoire de Kazumba dans la province du Kasai central ont été corrompus par certains politiciens pour faire enrôler des mineurs qui ne répondent pas aux critères fixés par la loi électorale, afin d’avoir une plus grande base électorale et assurer leur élection.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



ELEVÉ

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Une catégorie de mineurs est autorisée à se faire enrôler. Il s’agit principalement des enfants mineurs nés au plus tard le 31 décembre 2006. Toutefois, ils ne pourront pas voter aux élections prévues en 2023, mais seront électeurs aux élections prévues en 2024 puisqu’ils auront atteint l’âge de 18 ans.

Mais cette rumeur évoque plutôt le cas d’enrôlement des enfants, qui ne répondent pas aux critères fixés par la loi électorale, c’est-à-dire nés après le 31 décembre 2006. Cette affirmation est démentie par Maurice Shawanga, secrétaire général de la Nouvelle société civile du territoire de Kazumba.

« Je suis parmi les gens qui suivent de très près l’évolution de ces opérations d’enrôlement dans le territoire de Kazumba. J’ai visité beaucoup de centres et ce problème n’existe pas. Les agents de la CENI en fonction ici sont des locaux. Ils ne peuvent pas tolérer cela », a-t-il déclaré.

Un journaliste local contacté à ce sujet atteste aussi que la rumeur est fausse. Pour lui, il s’agirait d’un malentendu.

« C’est faux. Le territoire de Kazumba se situe dans une configuration nord et sud. Le nord a 6 secteurs et est habité en majorité par les Lubaphones, mais ils sont éparpillés et peu nombreux. Le sud a 3 secteurs et est habité en grande majorité par les Bindji. Leurs agglomérations ont une forte densité et sont peu développées. Les nordistes n’acceptent pas toujours qu’à chaque élection, les sudistes aient plus de représentants. Voilà le vrai problème », a-t-il déclaré.

Pour la CENI, si de telles allégations sont vraies, ce n’est qu’un coup d’épée dans l’eau puisque ce sont des situations que les logiciels sauront détecter.

« Après l’opération d’identification et d’enrôlement des électeurs, le logiciel va traquer les doublons, et toutes ces irrégularités (enrôlement des mineurs qui n’ont pas atteint l’âge, ndlr) seront aussi constatées au niveau de nos logiciels », précise Nestor Maroyi, responsable d’éducation civique électorale à la CENI.

Rumeur #3

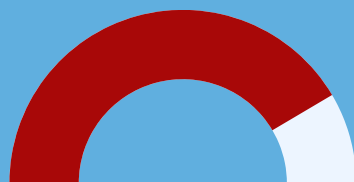
Récoltée au Kaisai-Central

“ Les jeunes du village Kabudimbu, du secteur de Tshitadi dans le territoire de Kazumba, sont en colère, car les centres d’inscription de ce coin ne fonctionnent plus par manque de cartes vierges.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



ELEVÉ

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Cette rumeur est confirmée par la société civile du territoire de Kazumba. « Depuis que la CENI a ajouté les dix jours supplémentaires dans la deuxième zone opérationnelle, plusieurs centres ne fonctionnent pas à cause du manque de cartes d’électeur vierges. Nous avons plusieurs fois posé la question à la CENI et nous attendons toujours la suite. Sur les files d’attente, il y a pourtant encore beaucoup de requérants », indique Maurice Shawanga, secrétaire général de la nouvelle société civile du territoire de Kazumba.

Le secrétaire exécutif provincial (SEP) de la CENI au Kasai Central, Joseph Mputu, reconnaît implicitement la situation. Mais il soutient que les contrôleurs techniques provinciaux et territoriaux savent ce qui doit être fait pour décanter un tel problème.

« Les contrôleurs techniques provinciaux et territoriaux savent ce qu’ils doivent faire en cas de rupture des stocks des cartes vierges. Sur mon tableau, j’ai constaté qu’il y a des centres qui ont enrôlé trop peu de gens. Les contrôleurs n’ont qu’à recourir à la péréquation pour approvisionner des centres qui sont en rupture », explique le SEP Joseph Mputu.

Il est à noter que dans son communiqué du vendredi 10 mars 2023, la CENI a ajouté un délai de 10 jours supplémentaires dans l’aire opérationnelle 2 qui comprend 9 provinces, dont le Kasai Central. Cette deuxième prolongation accordée par la centrale électorale court jusqu’au 25 mars prochain.

Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

” Qu'est-ce qui est prévu pour ceux qui ont été agressés et dont les porte-monnaie ont été emportés avec leurs cartes d'électeurs dans les aires déjà clôturées ?



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Normalement lorsque quelqu'un perd sa carte dans les aires déjà clôturées, la procédure reste la même. C'est-à-dire que le requérant doit se rendre auprès de l'officier de la police judiciaire pour se procurer une attestation de perte de carte d'électeur auprès de la juridiction compétente et ensuite il doit aller à la CENI pour obtenir un duplicata. L'obtention du duplicata est possible, à condition de respecter la procédure », explique Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI.

En effet, l'article 47 de la loi portant identification et enrôlement des électeurs, dispose ce qui suit : « En cas de perte de la carte d'électeur après l'enrôlement des électeurs, toute demande de duplicata est adressée à l'antenne. Les conditions pour obtenir le duplicata sont les suivantes :

- Être inscrit sur la liste des électeurs, l'identification étant confirmée par la photo et les empreintes digitales des deux mains ;
- Produire un procès-verbal de la perte de la carte d'électeur, établi par l'officier de police judiciaire.
- La nouvelle carte doit porter la mention "duplicata". Aucune attestation ou photocopie de la carte d'électeur ne peut être acceptée pour le vote. »

Rumeur #5

Récoltée à Kinshasa

” Pas de machine dans certains villages très peuplés alors que d'autres villages moins peuplés sont pourvus de centres d'enrôlement où toute la population locale est déjà enrôlée et les machines sont à l'arrêt.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« C'est un problème qui entre dans la procédure de la cartographie. La procédure prévoit que lorsqu'un centre n'est pas pourvu de machine et qu'il y a un autre centre qui a des machines disponibles, il est possible de faire la délocalisation, et cette délocalisation doit respecter une procédure spéciale pour laquelle la machine doit être codifiée », explique Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI.

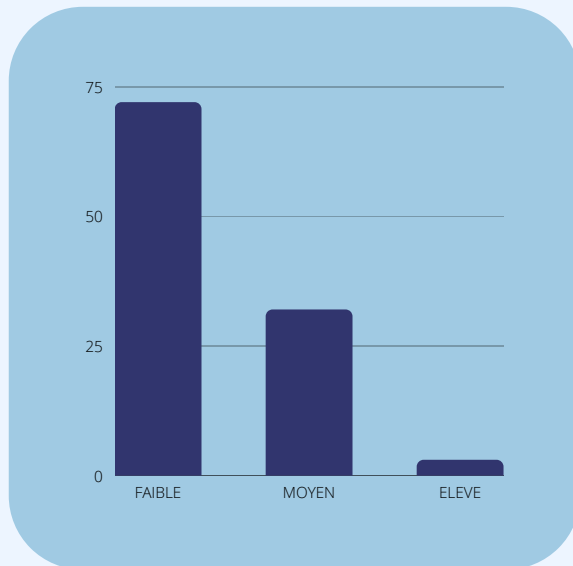
Qu'en est-il de la procédure de décodification ?

Selon Nestor Maroyi, « La procédure de décodification d'un code est une procédure qui doit être faite au niveau de notre centre informatique et pour lequel une disposition doit être prise avant qu'une machine soit délocalisée d'un endroit à un autre si elle n'est plus utilisée à l'endroit où elle a été préalablement affectée ».

« C'est une procédure qui est faite avec beaucoup de soins parce que chaque centre est codifié et pour la délocaliser il faut la codifier et la ramener avec le code qui correspond à ce site-là. C'est ce que la CENI fait », explique Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI.

ANALYSE

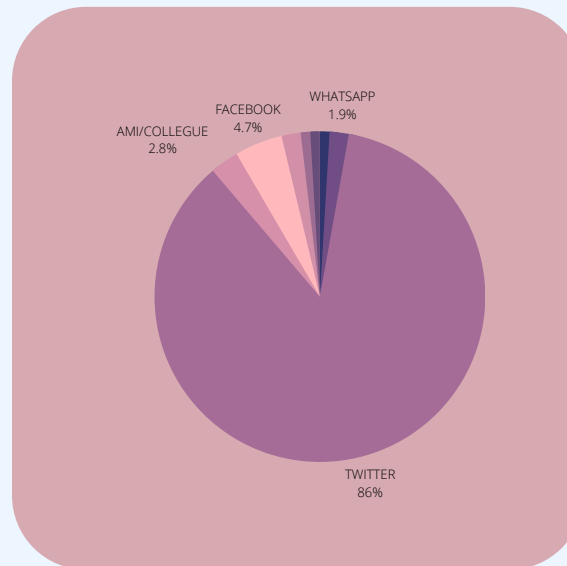
Niveau de risque



Du 06 au 12 mars 2023, nous avons collecté 107 rumeurs dans 3 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 100 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 92 sur Twitter, 5 sur Facebook, 2 sur WhatsApp et 1 sur Instagram ; et 7 provient de la collecte hors ligne pendant des discussions en face à face.

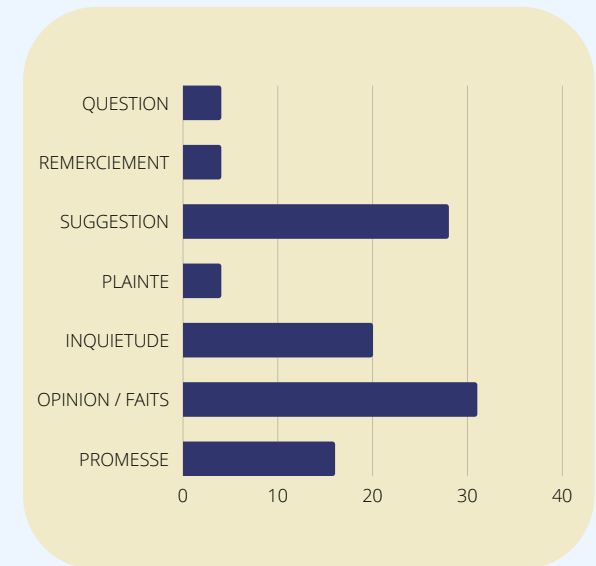
72 de ces rumeurs ont un niveau de risque faible 32 un niveau de risque moyen et 3 un niveau de risque élevé.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Twitter est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 92 feedbacks suivi de Facebook avec 5 feedbacks. La collecte hors ligne a été de 7 feedbacks avec la majorité des discussions en face à face.

Type de Commentaire



31 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les différentes opinions informées et faits divers de la population en ce qui concerne le déroulement de l'enrôlement et la probabilité de tenu des élections dans le délais prévu, 28 Suggestions, 20 Inquiétudes, 16 Promesses, 4 Plaintes, 4 Questions et 4 remerciements.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 31

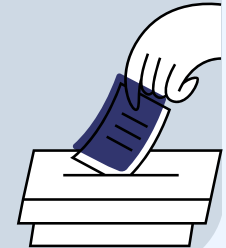
6 - 12 MARS 2023

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 18 mars 2023

